



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 3 OCTOBRE 2011 à 20h

PRESENTS : Mmes Marie-Antoinette METRAL, Patricia ROSA, MM Jean Maurice DE NAVACELLE, Yannick DESGRANGES, délégués titulaires
Mme Edwige MOENNE-LOCCOZ, MM Willy EGARD, délégués suppléants
M. Yannick DESGRANGES a été élu secrétaire

1 - Réalisation d'un emprunt pour financer l'acquisition de la dameuse

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que pour procéder à l'acquisition de la dameuse, il y a lieu de contracter un emprunt.

Madame la Présidente rend compte de la consultation des organismes bancaires : seulement deux sur les trois consultés ont transmis une offre.

Après analyse, l'offre de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante et la Présidente suggère de retenir la proposition suivante :

➤ **Emprunt de 60 000 euros**

Durée : 5 ans

Mise à disposition des fonds : octobre 2011

Type de taux : taux fixe 3,04%

Périodicité des remboursements : trimestrielle

Frais de dossier : 150€

Le Comité Syndical, oui l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré DECIDE de contracter l'emprunt de 60 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énumérées ci-dessus, MANDATE Madame la Présidente pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire au remboursement de cet emprunt.

Il est proposé de solliciter dès à présent les organismes bancaires pour le financement du projet de salle hors sac.

2 - Information sur le projet d'extension du foyer de ski de fond

Madame la Présidente fait part des réflexions abordées lors de la réunion de travail du 27 septembre 2011 sur le projet de création d'une salle hors sac dans le prolongement du foyer de ski de fond existant. Elle souligne que ce projet a été travaillé en concertation avec les personnes du centre nordique d'Agly et constitue une première étape de valorisation et de développement du site.

Puis Madame la Présidente expose que pour des raisons d'ordre technique (dénivelé, configuration du terrain), de réglementation (nombre limité de m² de construction autorisé), de planning, de financement, il n'est pas concevable de modifier de manière radicale le projet, seuls des ajustements peuvent être envisagés. Pour répondre à l'interrogation d'un délégué d'Arâches qui considère que la proposition présentée ne répond pas au mieux aux besoins, Madame la Présidente explique notamment que le choix de l'arrivée sur la partie gauche du parking se justifie par une mise en sécurité maximale des flux d'enfants.

3 - Information sur le contrat d'assurance

Madame la Présidente informe de la signature d'un contrat d'assurance avec GROUPAMA. Le montant annuel de la cotisation est estimé à 3 000 euros (bâtiments, engins).

4 - Travaux à réaliser

Les membres présents prennent connaissance du projet de travaux d'entretien à réaliser sur le domaine skiable, de la répartition des interventions et des autorisations à solliciter lorsque lesdits travaux concernent des parcelles privées. Il est demandé d'enclencher le dossier de servitudes auprès des propriétaires et de mandater un prestataire à cet effet.

Séance levée à 20h50



Madame la Présidente
Marie-Antoinette METRAL